

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/059 Objet : Vote du Budget Primitif 2024 - Ville

#### Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

#### Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la

séance : 27

Excusés

représentés : 7

Absent : 1

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani<sup>6</sup>, Sofiane Seridji<sup>4</sup>, Véronique Gauthier<sup>2</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi<sup>5</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas<sup>7</sup>, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni<sup>1</sup>, José Peres<sup>3</sup>, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Noureddine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebig à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

#### Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<sup>1</sup> Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

<sup>2</sup> Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

<sup>3</sup> A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

<sup>4</sup> A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>5</sup> A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

<sup>6</sup> A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

<sup>7</sup> A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

#### Hôtel de ville

Place du General-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 mars 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/059

**Objet : Vote du Budget Primitif 2024 - Ville**

Finances

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants, L 2312-1,

**VU** la délibération n°2024/016 en date du 7 février 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la commission Finances en date du 27 février 2024,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif 2024 qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**TOTAL DEPENSES :** **41 400 134 euros**

Chapitre 011 'Charges à caractère général' :	10 067 124 euros
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	25 950 000 euros
Chapitre 014 'Atténuations de produits' :	252 000 euros
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante'	2 398 231 euros
Chapitre 66 'Charges financières' :	994 176 euros
Chapitre 67 'Charges spécifiques' :	22 000 euros
Chapitre 68 ' Dotations aux provisions, dépréciations' :	102 721 euros
Chapitre 023 'Virement à la section d'investissement' :	988 565 euros
Chapitre 042 'Opérations ordre transf. entre sections' :	625 317 euros

**TOTAL RECETTES :** **41 400 134 euros**

Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	352 516 euros
Chapitre 70 'Produits des services' :	2 609 459,98 euros
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	8 093 421 euros
Chapitre 731 'Fiscalité locale' :	21 592 600 euros
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	8 066 129 euros
Chapitre 75 'Autres produits gestion courante' :	200 089 euros
Chapitre 76 ' Produits financiers' :	7 200 euros
Chapitre 77 'Produits spécifiques' :	50 489 euros
Chapitre 78 'Reprises sur amortissements, dépréciat. :	15 512,02 euros
Chapitre 042 "Opérations d'ordre transf.entre sections" :	412 718 euros

2024/

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**TOTAL DEPENSES** **13 553 584 euros**

Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' : 4 667 268 euros  
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' hors opérations :  
637 855,82 euros  
Chapitre 21 'Immobilisations corporelles hors opérations' :  
6 542 326,18 euros  
Chapitre 23 'Immobilisations en cours hors opérations' 52 800 euros  
Chapitre 040 'Opérations d'ordre transf.entre sections' 412 718 euros  
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales' 90 902 euros

Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :  
Opérations d'équipements : **376 360 euros**

➤ Dont Opérations :

« Création de voies partagées » 35 000 euros  
« Démolition reconstruction halle de tennis » 53 000 euros  
« Construction nouveau CTM2 » 190 000 euros  
« Renaturation (Axe Seine) » 98 360 euros

Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :  
Opérations d'équipements : **773 354 euros**

➤ Dont Opération :

« Création bâtiment pour le RAM » 150 000 euros  
« Renaturation (Axe Seine) » 381 200 euros  
« Construction Maison de la Seine » 192 154 euros  
« Réhabilitation du Gymnase A. Camus » 50 000 euros

**TOTAL RECETTES** **13 553 584 euros**

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' : 1 047 300 euros  
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' : 2 500 000 euros  
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' : 6 001 500 euros  
Chapitre 024 'Cessions immobilières' 2 300 000 euros  
Chapitre 040 'Amortissement des immobilisations' 625 317 euros  
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales' : 90 902 euros  
Chapitre 021 'Virement de la section de fonctionnement' 988 565 euros

2024/

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 et ses annexes.

**PRECISE** que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

**PRECISE** qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADOpte PAR 33 VOIX POUR  
ET 1 VOIX CONTRE  
(L. Stillen)**

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité  
Le caractère exécutoire de  
cet acte :  
Transmis en Préfecture  
le : 22 /03/2024  
Publié le : 22/03/2024  
Notifié le :  
La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours  
Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles  
Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

